

**DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION**

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**

**TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST**

SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL

LE PORT – LA POSSESSION

---

## **COMPTE RENDU**

---

# **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**DU 24 JUIN 2019**

# COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 JUIN 2019

Date de la convocation : 18 juin 2019  
64 membres en exercice  
35 présents à l'ouverture de la séance

L'an deux mille dix neuf, le vingt quatre juin à 17 h 00, le Conseil Communautaire s'est réuni au siège du TCO, 1 rue Eliard Laude après convocation légale, sous la présidence de Mr Joseph SINIMALE, Président.  
Salle du Conseil Communautaire

**Secrétaire de séance : Mme Patricia HOARAU**

**Délibération n°2019\_029\_CC\_1 :**

**CONTROLE DE GESTION - Rapport d'activités/Rapport annuel de performance 2018**

**Affaire présentée par : Joseph SINIMALE**

**Résumé :**

*Dans le cadre du rapport d'activités/rapport de performance 2018, un bilan en année pleine des actions menées a été réalisé concernant les politiques publiques et les missions transversales.*

*Les rapports d'analyse de la performance concernant la GEMAPI et l'ECOCITE ont fait l'objet d'une présentation en commission spécialisée sollicitée pour avis.*

**A L'ISSUE DES DEBATS,**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À LA MAJORITÉ (PAR 7 ABSTENTIONS, 0 SANS PARTICIPATION, 0 CONTRE) DÉCIDE DE :**

**- VALIDER le bilan en année pleine des actions menées dans le cadre du rapport d'activité/rapport de performance 2018 concernant les politiques publiques et missions transversales du TCO.**

Délibération n°2019\_030\_CC\_2 :

**FINANCES - Adoption des comptes de gestion 2018 du TCO: budget principal et budget annexe de la GEMAPI**

**Affaire présentée par : Joseph SINIMALE**

**Résumé :**

*Avant le 1<sup>er</sup> juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un **compte de gestion** par budget voté (budget principal et budgets annexes). Le compte de gestion est également **soumis au vote de l'assemblée délibérante, préalablement au vote du compte administratif.***

**A L'ISSUE DES DEBATS,**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À LA MAJORITÉ (PAR 0 ABSTENTION, 0 SANS PARTICIPATION, 2 CONTRES) DÉCIDE DE :**

**- APPROUVER les comptes de gestion 2018 du budget principal et du budget annexe de la GEMAPI.**

Délibération n°2019\_031\_CC\_3 :

**REGIE DES PORTS - Approbation du compte de gestion 2018 du budget annexe de la Régie des ports de plaisance du TCO (budget annexe)**

**Affaire présentée par : Joseph SINIMALE**

**Résumé :**

*A la clôture d'un exercice comptable, le trésorier établit un **compte de gestion** pour chaque budget voté. Ce compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante préalablement au vote du compte administratif.*

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À LA MAJORITÉ (PAR 0 ABSTENTION, 0 SANS PARTICIPATION, 1 CONTRE) DÉCIDE DE :**

**- APPROUVER le compte de gestion 2018 du budget annexe de la Régie des ports de plaisance du TCO qui présente le même résultat que le compte administratif.**

Délibération n°2019\_032\_CC\_4 :

**FINANCES - Adoption des comptes administratifs 2018 du TCO : budget principal et budget annexe de la GEMAPI et affectation des résultats**

**Affaire présentée par : Joseph SIINMALE / John GANGNANT**

**Résumé :**

*Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, le vote du Compte Administratif 2018 du TCO « constitue l'arrêté définitif des comptes qui permet ainsi de déterminer d'une part, le résultat de la section de fonctionnement ainsi que le besoin de financement de la section d'investissement et d'autre part, les restes à réaliser qui sont reportés au budget de l'exercice suivant ».*

**A L'ISSUE DES DEBATS,**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À LA MAJORITÉ (PAR 9 ABSTENTIONS, 1 SANS PARTICIPATION, 2 CONTRES) DÉCIDE DE :**

**1- BUDGET PRINCIPAL**

- **VALIDER l'affectation du résultat excédentaire** dégagé sur l'exercice 2018 soit + 15 915 916,96 € comme suit :

- 10 601 832,06 € (compte 1068) en couverture du besoin de financement de la section d'investissement ;
- le solde, soit 5 314 084,90 € en excédent de fonctionnement reporté (compte 002).

**2- BUDGET ANNEXE DE LA GEMAPI**

- **VALIDER l'affectation du résultat excédentaire** dégagé sur l'exercice 2018 soit + 3 249 971,47 € comme suit :

- 2 975 862,04 € (compte 1068) en couverture du besoin de financement de la section d'investissement ;
- le solde, soit 274 109,43 € en excédent de fonctionnement reporté (compte 002).

Délibération n°2019\_033\_CC\_5 :

**ENVIRONNEMENT - Désignation d'un administrateur du TCO au sein de la SAEML CYCLEA en remplacement de Monsieur Marc-André HOARAU**

**Affaire présentée par : Joseph SINIMALE**

**Résumé :**

*Suite au décès de Monsieur Marc-André HOARAU, administrateur du TCO au sein du conseil d'administration et Président de la SAEML CYCLEA, il est demandé à l'assemblée délibérante de désigner un nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Marc-André HOARAU et d'autoriser un administrateur du TCO à se porter candidat et à remplir les fonctions de président du Conseil d'administration de la SAEML CYCLEA.*

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À LA MAJORITÉ (PAR 0 ABSTENTION, 0 SANS PARTICIPATION, 2 CONTRES DÉCIDE DE :**

- DÉSIGNER M. Guy SAINT ALME administrateur, représentant le Territoire de la Côte Ouest au sein du Conseil d'administration de la SAEML CYCLEA ;**
- AUTORISER M. Guy SAINT ALME à se porter candidat et à remplir les fonctions de Président du Conseil d'administration de la SAEML CYCLEA.**

Délibération n°2019\_034\_CC\_6 :

**ENVIRONNEMENT - Désignation d'un représentant suppléant du TCO au sein du comité syndical d'ILEVA suite au décès de M. Marc-André HOARAU.**

**Affaire présentée par :**

**Résumé :**

*Suite au décès de Monsieur Marc-André HOARAU, il convient de désigner un nouveau représentant suppléant du TCO au sein du comité syndical d'ILEVA.*

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :**

- DESIGNER Mme Patricia LOCAME en tant que représentant suppléant du TCO au sein du comité syndical du syndicat mixte de traitement des déchets en remplacement de Monsieur Marc-André HOARAU ;**
- DONNER mandat à Mme Patricia LOCAME siégeant au comité syndical pour représenter la Communauté d'agglomération.**

Délibération n°2019\_035\_CC\_7 :

**FINANCES - Désignation d'un représentant suppléant à l'Agence France Locale, suite au décès de Monsieur Marc André HOARAU**

**Affaire présentée par : Joseph SINIMALE**

**Résumé :**

*Suite au décès du Conseiller communautaire et Vice président du TCO, M. Marc André HOARAU, il convient de procéder à son remplacement pour la représentation de notre collectivité au sein de l'Agence France Locale (AFL).*

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :**

**- DESIGNER: Mme Sonia BAPTISTE en tant que représentante suppléante du TCO au sein de l'Assemblée générale de l'Agence France Locale.**

Délibération n°2019\_036\_CC\_8 :

**REGIE DES PORTS - Désignation d'un représentant de la Commune de Saint-Paul au Conseil d'Exploitation des ports de plaisance du TCO**

**Affaire présentée par : Joseph SINIMALE**

**Résumé :**

*Il est demandé au Conseil Communautaire du TCO de procéder au remplacement de Monsieur Marc-André HOARAU, élu communautaire de Saint-Paul, au sein du Conseil d'Exploitation de la Régie des ports de plaisance du TCO.*

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :**

**- DESIGNER Mr Thierry MARTINEAU pour siéger en tant que représentant de la Commune de Saint-Paul au Conseil d'Exploitation de la Régie des ports de plaisance du TCO, en remplacement de M. Marc-André HOARAU, élu communautaire de Saint-Paul.**

Délibération n°2019\_037\_CC\_9 :

**ECONOMIE ET PROMOTION DU TERRITOIRE - Autorisation de modification de la composition du Conseil d'Administration de la Régie d'Enseignements Artistiques (REA) par le remplacement d'une personnalité qualifiée.**

**Affaire présentée par : Joseph SINIMALE**

**Résumé :**

*Le conseil d'administration de la REA est composé de 5 représentants du Conseil Communautaire, 1 par commune membre du TCO, et de deux personnalités qualifiées représentatives d'institutions compétentes dans le domaine des enseignements artistiques. M. Vincent Fontano, personnalité qualifiée siégeant au Conseil de la Culture, de l'Education et de l'Environnement (CCEE) a informé le conseil d'administration de la Régie d'Enseignements Artistiques en février 2018 qu'il ne pouvait plus siéger en tant que membre du conseil d'administration suite à la fin de ses fonctions au sein du CCEE.*

*Le Conseil d'Administration de la REA propose de remplacer ce membre par Mme Guilène Tacoun, conseillère musique et danse à la Direction des Affaires Culturelles Océan Indien. Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire d'acter le remplacement de M. Fontano par Mme Tacoun au sein du conseil d'administration de la REA.*

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :**

**- DÉSIGNER Mme Guylène TACOUN de la Direction des Affaires Culturelles Océan Indien - Etat en tant que personnalité publique au sein du conseil d'administration de la Régie d'Enseignements Artistiques en remplacement de M.Vincent FONTANO.**

Délibération n°2019\_038\_CC\_10 :

ECONOMIE ET PROMOTION DU TERRITOIRE - Remplacement d'un représentant du Territoire de la Côte Ouest (TCO) au sein du comité de direction de l'Office de Tourisme Intercommunal de l'Ouest (OTI O).

**Affaire présentée par :** Joseph SINIMALE

**Résumé :**

Monsieur Khaled MOUSSADJEE, conseiller municipal de la ville de Saint-Leu et conseiller communautaire, a démissionné de ses mandats en date du 4 mars 2019.

Sa démission implique pour le TCO son remplacement à l'Office de Tourisme Intercommunal de l'Ouest, organisme extérieur pour lequel il avait été désigné par le Conseil communautaire pour siéger et représenter la communauté d'agglomération au sein du comité de direction.

Il y a lieu pour le TCO de désigner un nouveau représentant qui sera appelé à le représenter au sein du comité de direction de l'Office de Tourisme Intercommunal de l'Ouest.

**A L'ISSUE DES DEBATS,**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À LA MAJORITÉ (PAR 0 ABSTENTION, 0 SANS PARTICIPATION, 3 CONTRES) DÉCIDE DE :**

- **DÉSIGNER** le nouveau représentant du TCO qui remplacera Monsieur Khaled MOUSSADJEE et siégera en tant que membre du comité de direction de l'Office de Tourisme Intercommunal de l'Ouest ;

- **VALIDER** la nouvelle liste actualisée des conseillers communautaires qui représenteront le TCO au sein du comité de direction de l'Office de Tourisme Intercommunal de l'Ouest, comme suit :

<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
Madame Armande PERMALNAICK Madame Sylvie COMORASSAMY	Madame Sabrina MARAPA
Madame Yveline FAIN Monsieur Daniel PAUSE	Madame Catherine GOSSARD
Madame Patricia LOCAME-MACHADO Monsieur Yoland VELLEZEN	Madame Josie BOURBON
Monsieur Jean-Claude MAILLOT Monsieur Olivier HOARAU	Monsieur Fayzal AHMED-ALI
Madame Eve Marie LECHAT Monsieur Gilles HUBERT	Madame Anaïs HERON

Délibération n°2019\_039\_CC\_11 :

**FINANCES - Cession de titres Métal Réunion par Cycléa à Solynvest**

**Affaire présentée par :** Joseph SINIMALE / Claudine DUPUY

**Résumé :**

*La société d'économie mixte CYCLEA, détenue à hauteur de 76,96% par la communauté d'agglomération de communes du TCO et 7,07% par le syndicat mixte ILEVA, envisage de céder les titres de participation qu'elle détient au sein du capital de la société anonyme METAL REUNION.*

Le Conseil d'Administration de CYCLEA, qui s'est réuni le 5 avril 2019, a approuvé, à l'unanimité, le principe de cette cession.

**A L'ISSUE DES DEBATS,**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À LA MAJORITÉ (PAR 2 ABSTENTIONS, 0 SANS PARTICIPATION, 0 CONTRE) DÉCIDE DE :**

- **APPROUVER** le projet de cession de la totalité des titres de participation détenues par CYCLEA au sein du capital de METAL REUNION ;
- **DONNER** tout pouvoir à ses représentants au sein du Conseil d'Administration de CYCLEA, notamment au Président de la structure, afin d'effectuer toutes les démarches nécessaires dans le cadre de ce projet de cession.

Délibération n°2019\_040\_CC\_12 :

**FINANCES - Signature d'une convention de services comptable et financier entre le TCO et la Direction Régionale des Finances Publiques pour la période 2019-2021**

**Affaire présentée par :** Joseph SINIMALE

**Résumé :**

*Dans le cadre de la modernisation de la gestion publique locale et de l'amélioration de la qualité des comptes, le Territoire de la Côte Ouest (TCO) et la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFiP) souhaitent s'engager dans une démarche volontariste visant, d'une part, à accroître l'efficacité des circuits comptables et financiers et le service rendu aux usagers, et, d'autre part, à renforcer la coopération de leurs services. Ce premier partenariat mis en place entre le TCO et la DRFiP au sein d'une convention de services comptable et financier couvrira une période triennale de 2019 à 2021.*

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À LA MAJORITÉ (PAR 2 ABSTENTIONS, 0 SANS PARTICIPATION, 0 CONTRE) DÉCIDE DE :**

- **AUTORISER** : le président à signer la convention de services comptable et financier pour

une période 2019-2021.

**Levée de séance à 20H10**